



Contestation amende sans denoncer la personne responsable

Par **Lesles**, le **14/11/2014** à **17:16**

Bonjour,

J'ai reçu une amende qui date de mars 2014 j'ai contesté en disant que ce n'était pas moi avec preuve a l'appui mais je me suis trompé j'ai fait un cas n2 au lieu du cas n3 du coup je n'ai rien envoyé comme consignation évidemment le rejet est tombé entre temps l'amende majorée a été envoyée mais jamais reçue par contre j'ai bien reçu le retrait de points De nouveau une lettre AR et de nouveau un rejet car consignation inférieur au montant demandé

Aujourd'hui je rappelle le n en 0811 et on me dit que même si je conteste de nouveau e payant la totalité de la consignation c'est le juge des affaires de proximité qui peut être saisi et on peut me faire payer 750€ alors je ne sais plus quoi faire

Je paie mon amende majorée et j'en reste là?

Ou j'insiste en contestant preuve a l'appui et je prends le risque que ma demande soit rejeté et d'épater encore plus?

Aidez moi je ne sais plus quoi faire je précise fleur rouge donc radar par l'arrière du véhicule
Merci d'avance pour vos réponses

Par **Lesles**, le **16/11/2014** à **18:06**

Personne pour un avis svp ou un autre site a me conseiller vraiment je ne sais plus à quel saint me vouer!

Merci d'avance

Par **martin14**, le **17/11/2014** à **06:54**

Bjr,

Pour contester, il fallait respecter la procédure ..

Maintenant que les délais sont expirés.. c'est trop tard.

Il ne vous reste plus qu'à payer ..

Par **Lesles**, le **19/11/2014** à **17:48**

Merci pour votre réponse
Pas d'autres avis ou expériences?
Merci d'avance